

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 novembre 2021

Date de la convocation : 02/11/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILLY, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, Mme Béatrice TRANCHAND, M. Alain ORENGIA, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Isidore POLO à M. Christian JANIN, Mme Sophie PORNET à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, M. Charles TODARO à M. Jean TISSOT.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD

OBJET : **AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme :** Convention de veille foncière et de stratégie foncière (B096) entre la Commune de Condrieu, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Luc THOMAS

NOTE DE SYNTHÈSE

La commune de Condrieu souhaite conclure une convention de veille et de stratégie foncière avec l'EPORA afin d'assurer une veille foncière et éventuellement acquérir des biens immobiliers à la demande et pour le compte de la commune sur l'ensemble du territoire communal.

La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans. Cette convention permettra par ailleurs de solder la précédente convention B072 du 17/12/2018, et de définir les modalités financières entre la commune et l'EPORA pour l'acquisition d'une parcelle.

L'Agglomération, membre de l'EPORA est signataire de la convention en tant que garante de la compatibilité de l'opération avec le Programme Local de l'Habitat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Conseil d'Administration de l'EPORA du 8 octobre 2021,

VU la délibération de la commune de Condrieu en date du 13 septembre 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention de veille foncière et de stratégie foncière (B096) entre Condrieu, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 16/11/2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat